

Réglementation du Challenge Initiatique de Polo-vélo d'Ile-de-France

La Commission de Polo-vélo du C.I.F. de la F.F.C. a créé à l'hiver 2011-2012 le Challenge Initiatique de Polo-vélo d'Ile-de-France. Ce challenge, joué chaque année, a pour but de promouvoir la pratique du polo-vélo auprès de joueurs débutants. Les règles de ce challenge sont par conséquent constituées afin de plus favoriser la participation collective que la performance, notamment en privilégiant la notion de « club » à celle « d'équipe ».

Article 1 :

Le Challenge Initiatique de Polo-vélo d'Ile-de-France est ouvert à tous les licenciés FFC des clubs, franciliens ou non, qui souhaitent faire découvrir le polo-vélo à leurs licenciés.

Les pratiquants n'ayant pas de club d'appartenance ou ayant pris une carte à la journée, s'ils peuvent participer aux tournois du Challenge Initiatique, ne pourront pas attribuer de point à un club.

Article 2 :

Les participants devront être essentiellement des joueurs débutants ou avec peu d'expérience. Afin de garder un niveau abordable pour l'ensemble des nouveaux pratiquants, la participation à ce Challenge est interdite aux joueurs ayant participé au championnat de France ou à tout autre championnat national dans les 5 ans avant ce challenge.

Afin de favoriser :

- d'une part le développement du polo-vélo sans être contraint par les catégories d'âge habituellement utilisées en cyclisme,
- d'autre part la notion de « jouer ensemble », toutes les catégories, de l'école de vélo aux seniors, seront mélangées.

Article 3 :

Le Challenge Initiatique de Polo-vélo d'Ile-de-France est basé sur 3 tournois (exceptionnellement deux en cas d'impossibilité d'organiser un 3^{ème} tournoi).

Article 4 :

A l'issue des 3 tournois, un classement par club (et non par équipe) sera établi en fonction des points obtenus par les équipes ou les membres d'un même club. Ces points seront attribués selon le barème suivant à partir du classement de chaque tournoi :

- 1ère équipe : 20 points
- 2ème équipe : 18 points
- 3ème équipe : 16 points
- 4ème équipe : 14 points
- 5ème équipe : 12 points
- 6ème équipe : 10 points
- 7ème équipe : 9 points
- 8ème équipe : 8 points
- 9ème équipe : 7 points

- 10ème équipe : 6 points
- 11ème équipe : 5 points
- 12ème équipe : 4 points
- 13ème équipe : 3 points
- 14ème équipe : 2 points
- 15ème équipe et au-delà : 1 point

Le classement final déclarera vainqueur le club (et non l'équipe) qui aura obtenu le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité de point, le nombre de victoire au classement final des tournois joués sera prépondérant, puis le nombre de 2^{ème} place, puis de 3^{ème} place, etc.

La participation à l'ensemble des manches du Challenge n'est pas obligatoire pour figurer au classement final du Challenge.

Article 5 :

Les équipes seront composées de 4 joueurs sur le terrain avec 1 remplaçant maximum, sans gardien de but. Dans le cas où une équipe laisserait un joueur dans sa zone d'en-but, celui-ci sera considéré par les arbitres comme un joueur de champs ordinaire.

Les équipes pourront être composées de joueurs appartenant à différents clubs.

Article 6 :

Dans le cas d'une équipe composée de joueurs de différents clubs, chaque joueur fera marquer à son club un quart des points obtenus par le classement de l'équipe dans laquelle il a joué.

Afin de favoriser la participation et la notion de « jouer ensemble », ceci sans pénaliser une équipe composée de 4 joueurs d'un même club qui accepterait de prendre avec elle un 5^{ème} joueur (remplaçant), l'équipe en question se verra attribuer à la fin d'un tournoi l'ensemble des points qui lui sont attribués, tandis que le 5^{ème} joueur issu d'un autre club marquera un quart des points attribués à cette équipe.

Dans le cas d'une équipe composée de 5 joueurs de différents clubs, chacun marquera pour son club un quart des points attribués au classement de son équipe.

Article 7 :

Les règles applicables aux matches des différents tournois du Challenge seront les règles du polo-vélo applicables aux écoles de vélo en Ile-de-France validées par la Commission de polo-vélo du CIF de la FFC (cf. site web du Comité d'Ile-de-France de la FFC, rubrique « activités / polo-vélo » : www.cif-ffc.fr).

Article 8 :

Afin de favoriser les bonnes pratiques et l'assimilation des règles au sein des joueurs, il est demandé aux différents arbitres d'appliquer strictement les règles du polo-vélo applicables aux écoles de vélo en Ile-de-France, tout en expliquant aux joueurs les fautes sifflées.